

VILLE DU PECQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPALSÉANCE DU 26 JUIN 2024

Nombre de conseillers municipaux
en exercice : 33

En vertu de l'article L.2131-1 du
C.G.C.T.,

Le Maire du Pecq certifie que la
convocation à la présente séance a été
adressée aux conseillers municipaux en
date du 19 juin 2024

et atteste que le présent document a
été publié par voie électronique le

02 JUL. 2024
transmis en Sous-Préfecture le
02 JUL. 2024
et qu'il est donc exécutoire.

Le Maire,

Laurence BERNARD

Présents : Mme BERNARD, Maire, M. DOAN, Mme DESFORGES,
M. SIMONNET, M. FOURNIER, Mme DE BROSSES, M. PRACA, Maires-
Adjoints,

Mme JOURDRIN, Mme BESSE, M. BESSETTES, Mme CLARKE,
Mme SERIEYS, M. LELUBRE, Mme WEILL-LOGEAY, M. MANUEL,
Mme MAMBLONA-AMIEZ, M. HULLIN, Mme BEHA, M. FRANÇOIS,
Mme CAMPION, Mme DE CHABOT, M. CHARLES, M. BUYS, M. BIZET,
Mme HERBERT, Conseillers Municipaux,

Pouvoirs :

Mme WANG, pouvoir remis à M. FOURNIER
M. AMADEI, pouvoir remis à M. DOAN
M. KADDIMI, pouvoir remis à Mme CLARKE
Mme MORAINÉ, pouvoir remis à M. FRANÇOIS
M. SIMONIN, pouvoir remis à Mme DE BROSSES
Mme THEBAUD, pouvoir remis à M. BUYS

Absents :

M. GALPIN
M. LEPUT

Secrétaire de séance : Pascal SIMONNET

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de
Madame Laurence BERNARD, Maire. Le procès-verbal de la séance du 22
mai 2024 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés.
La séance est levée à 22 heures 15.

N° 24-4-15

OBJET**CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE
ENTRE LES VILLES DU VESINET ET DU PECQ**

M. FRANÇOIS explique que le projet de requalification de la rue du 11 novembre dans la partie comprise entre la route de Croissy et la rue de la Liberté a pour objectif de réaliser les travaux de réfection de la voirie comprenant la structure, la couche de roulement, les fils d'eaux, les trottoirs et d'optimiser les flux piétons et véhicules. Ce projet contribuera donc à améliorer la sécurité des habitants et à mettre en valeur leur cadre de vie.

Cette voirie appartenant par demi-chaussée aux villes du Pecq et du Vésinet, les deux villes se sont rapprochées afin de co-construire le projet de valorisation concernant spécifiquement ce périmètre.

Au vu de la nécessité technique d'une maîtrise d'ouvrage unique, les deux villes se sont entendues pour que la maîtrise d'ouvrage des travaux relevant de la commune du Pecq soit transférée à la commune du Vésinet.

M. FRANÇOIS propose en conséquence de désigner la Commune du Vésinet comme Maître d'Ouvrage unique afin de réaliser l'opération comprenant les travaux de réfection de la rue du 11 novembre pour la partie comprise entre la route de Croissy et la rue de la Liberté.

Dans ce cadre, la Commune du Pecq transfère temporairement sa maîtrise d'ouvrage à la Commune du Vésinet pour ces travaux.

Il est proposé la signature d'une convention, en application des articles L. 2422-12 et suivants du Code de la Commande Publique, afin d'organiser les modalités techniques, financières et administratives du transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage de la Commune du Pecq en faveur de la Commune du Vésinet.

Cette convention définit les attributions confiées au Maître d'Ouvrage Délégué et les modalités de financement de l'opération. Aucune rémunération n'est versée à la Ville du Vésinet en contrepartie de l'exécution de ces missions.

Le Maître d'Ouvrage Délégué s'engage à réaliser l'opération dans le respect du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle maximale arrêtée à 393 948,00 € H.T soit 472 737.60 € T.T.C pour l'ensemble des travaux de réfection de la zone.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention de co-maîtrise d'ouvrage.

Vu la Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre les Villes du Vésinet et du Pecq,

Vu l'avis de la Commission Urbanisme - Travaux du 12 juin 2024,

Considérant la nécessité que la Commune du Pecq transfère sa maîtrise d'ouvrage à la Commune du Vésinet pour la réalisation de l'opération de requalification de la rue du 11 Novembre, dont la voirie appartient par demi-chaussée à chacune des communes,

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés,

APPROUVE la Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Commune du Pecq et la Commune du Vésinet pour la réalisation de travaux de réfection de la voirie rue du 11 Novembre.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Commune du Vésinet, jointe en annexe de la présente délibération.



Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Laurence BERNARD